



« Bac » to the future

Avant même que les bacs de récupération de 360 litres ne soient réalité, ceux-ci ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Pour toutes sortes de motifs, plusieurs sont pour, d'autres sont contre et sûrement un grand nombre d'entre vous restent indifférents au débat. Le débat actuel ne nous semble pas porter sur la finalité même du bac, le recyclage et la récupération. Loin d'être un avis juridique comme certains l'espéraient et encore moins un plaidoyer contre la récupération, nous ne voulons que poser quelques jalons dans la discussion actuelle.

Propriétaire et responsable... ou pas?

Il nous apparaît clairement que nous ne sommes pas propriétaires du GROS bac (pas plus que du petit d'ailleurs). Le coût du bac porté à notre compte de taxes est considéré comme une compensation pour un service (comme un autre) et considéré comme une taxe foncière tel que nous l'apprend le règlement de la taxation 2008. Le programme de rachat des bacs des citoyens en ayant déjà un et la facturation du coût total du bac sur le compte de taxes de 2008 n'aura servi qu'à semer un peu plus la confusion en nous laissant croire que l'on pourrait être propriétaire du bac.

Le dernier communiqué « officiel » du maire revient sur le sujet. Malgré l'effort de « sémantique », celui-ci n'arrive pas à nous convaincre que la municipalité n'est pas propriétaire du GROS bac.

Si on n'est pas propriétaire, quel est notre statut? Il s'agit probablement de ce qu'on appelle un « prêt à usage », c'est-à-dire qu'on nous prête notre GROS bac qui sert à un usage particulier, la récupération de matières résiduelles. Le prêteur (la Ville) en demeure propriétaire. Pour votre part, vous devez utiliser votre bac avec prudence et diligence et uniquement pour l'usage auquel il est destiné. Si on respecte ces obligations, on ne pourrait à toute fin pratique être tenu responsable de la perte partielle ou complète du bac. La Ville par ailleurs a adopté une position opposée en nous indiquant que nous devons assumer « les coûts de remplacement en cas de perte ou de vol », position qui pourrait se concrétiser dans un règlement imposant des frais pour le remplacement du bac. Mais encouragerait-on ainsi la récupération?

Pourquoi la propriété et la responsabilité nous inquiètent-elles tant aujourd'hui alors que l'implantation du recyclage et du petit bac il y a quelques années n'avait pas fait de vagues en comparaison avec le « tsunami » actuel.

Plus GROS = PLUS de récupération?

Un plus gros bac permet-il de récupérer plus? Est-ce que la grosseur du bac a une relation avec l'augmentation du tonnage du recyclage. Rien n'est moins sûr. Je ne pense pas présentement que mon GROS bac sera plus nourri que mon

P'Tit Bac. En bout de ligne peut être que je le mettrai au chemin qu'une fois aux deux semaines plutôt que chaque semaine. En conséquence est-ce que les autorités municipales ne conserveront qu'une seule collecte aux deux semaines par mesure d'économie?

C'est vrai qu'il est gros et que certains auront du mal à le déplacer, mais comme on pourra encore utiliser le petit bac actuel personne n'aura d'excuse pour mettre son recyclage aux « vidanges ».

Le débat escamoté

La vraie discussion ne devrait-elle pas porter sur la finalité même du bac? Nous donnons-nous les moyens d'éduquer nos concitoyens sur l'importance et le bénéfice du recyclage? L'incitons-nous à recycler plus? Quels sont nos objectifs locaux de récupération et ceux qui nous sont fixés par le provincial?

Régulièrement l'on pourrait être informé des progrès du recyclage, à savoir si nous sommes plus performants ou si nous nous laissons aller. Y-aurait-il des incitatifs financiers par exemple à donner aux citoyens si nous atteignons collectivement nos objectifs de récupération. On devrait mieux nous informer sur l'avancement du recyclage, informations qui occupent bien peu d'espace sur le dernier dépliant de la municipalité comparativement à l'espace laissé à la discussion sur la propriété du bac, notre responsabilité et la facturation du nouveau contenant.

On apprendrait alors que le recyclage par citoyen passe de 67,2 kg en 2004 à 93,5 kg en 2007. Une augmentation de 39% en trois ans. Sommes-nous sur le bon chemin alors que la diminution du tonnage de déchets n'a été que de 5,8% pour la même période. L'augmentation de la population et le développement résidentiel important à venir auront-ils une influence marquante sur nos résultats?

Ne devrait-on pas aussi intervenir à la source, chez certains commer-

cants qui suremballent les biens. Un petit exemple, les nouvelles ampoules fluoro-compactes. L'emballage plastique est au moins deux fois plus important que l'espace occupé par les ampoules elles-mêmes. Acheter dans des emballages plus « verts » nous permettrait d'éviter l'augmentation des déchets et du volume de recyclage à la source même. On a bien réussi à faire en sorte que de plus en plus de citoyens utilisent des sacs réutilisables dans les épicerie entre autres, surtout quand on sait qu'une seule personne utilise en moyenne 350 sacs semblables par année, sacs qui possèdent chacun une durée d'utilisation moyenne de 20 minutes et prennent près de 400 ans pour se dégrader.

Pensons-nous seulement à laisser une planète plus verte à nos enfants? GROS bac, petit bac, proprio ou pas, peu importe: ce qui compte c'est ce qu'on met dedans.



En terminant sur une note plus légère, les citoyens d'une ville des environs, Sainte-Sophie pour ne pas la nommer, ont quant à eux un problème beaucoup plus « grave » qui aurait dû lui aussi faire couler beaucoup d'encre. La photographie jointe est éloquent.

Benoit Guérin, Prévost

BENOIT ETHIER D.D.
Denturologiste

FABRICATION ET RÉPARATION DE PROTHÈSES DENTAIRES AMOVIBLES

- Prothèse esthétique
- Prothèse partielle, vitalium
- Base molle
- Prothèses sur implants

17 ans d'expérience
1282, des Cyprès
Domaine Laurentien, Prévost

450 565-4311

Moments savoureux!

CAFÉ BISTRO

- Déjeuner dès 5 h 45 am
- Dîner - 3 Spéciaux
- Délicieuse cuisine maison
- Souper sur réservation

Bières, vins et café alcoolisés

- Accès Internet/ordinateur
- Salle de jeux pour les enfants

2559, boul. Labelle, Prévost • tél.: 450 432-3784

William J. Walter
Saucissier

SPÉCIALITÉ SAUCISSIER

Une recette facile pour un souper entre amis???

SAUCISSES EN RACLETTE POUR 4 CONVIVES

- 2 saucisses Truffes & Porto William J. Walter
- 2 saucisses aux 5 poivres William J. Walter
- 2 saucisses chevreuil & vin rouge William J. Walter
- 2 saucisses canard à la provençale William J. Walter
- 2 saucisses William suisse
- 150 gr. de viande de grison tranché mince
- 150 gr. de jambon de Wesphalie tranché mince
- 150 gr. de fromage à raclette par personne
- 1 confit d'oignon au Porto
- 1 condiment balsamique aux figues (Fichiacteto)

Faire cuire les saucisses 10 minutes dans l'eau bouillante. Réservez dans un plat et recouvrez de papier d'aluminium.

Avant la cuisson sur le gril de la raclette, trancher les saucisses en rondelles et faire griller avec le fromage à raclette. Agrémentez vos bouchées avec un confit d'oignons ou un condiment balsamique aux figues (Fichiacteto) en alternant avec le grison et/ou le jambon de Wesphalie... accompagnées de petites pommes de terre grelot, de petits oignons et cornichons marinés et d'olives farcies.

BIEN PLUS QU'UN SAUCISSIER

William J. Walter St-Jérôme vous offre aussi une gamme de produits d'épicerie fines de qualité, distinctive et étonnante. Des huiles d'olive, des vinaigres balsamiques de Modène, confits d'oignons, moutardes, du cassoulet importé de France, des chocolats haut de gamme d'un artisan français, etc...

Venez goûter à sa dernière trouvaille; plus un balsamique est vieux, plus il se raffine... nous vous offrons un condiment balsamique aux fruits, fait à partir d'un balsamique 9 ans d'âge. Un produit unique offert en quatre saveurs: aux figues, à la fraise, aux poires ou à la cerise. Parfait avec des Brie, Camembert, Bleu, Chèvre, pâtés fins ou grillades.

OUVERT DU MARDI AU DIMANCHE INCLUSIVEMENT
Découvrez cette nouvelle boutique de produits de qualité!

617a rue St-Georges
450-432-4026 / www.williamjwalter.com

au coin de Léopold-Nantel, à St-Jérôme tout près de l'école St-Joseph

Une approche **esthétique** **dermatologique**

À Fleur de Peau

www.esthetiqueafp.com

La laser Apogée Élite gagnant pour une 2^e année consécutive

Le laser pur à refroidissement intégré

L'Apogée Élite
Pour elle et lui

Résultats garantis après 8 séances*

- Épilation permanente
- Photo Rajeunissement
- Taches Pigmentaires
- Rosacée
- Varicosités

*certaines conditions s'appliquent

Laserdermologie

- Traitement cellulite
- Jambes lourdes
- Raffermisssement de la peau

NATHALIE GADOUA
Propriétaire
Esthéticienne
Herboriste

Nos services
Microdermabrasion
Soins visage / soins corps
Pédicure / épilation

1171, RUE BERNARD, PRÉVOST (LAC RENAUD) 450 224-3129